

est dans le ciel» (Apocalypse 14.17 ; 15.5 ; 16.17), ce sanctuaire céleste dont le sanctuaire terrestre était une image. Jean vit dans le lieu très saint «l'arche de son alliance», dans laquelle est placée l'éternelle loi morale de Dieu inscrite dans le Décalogue (Apocalypse 11.19 ; Hébreux 9.4). Il vit aussi «dans le ciel [...], devant le trône [...] sept lampes» (Apocalypse 4.1,5) ainsi que «l'autel d'or» des parfums (Apocalypse 8.3). Mais plus important encore, il vit Jésus marcher au milieu des sept chandeliers (Apocalypse 1.12,13).

4. UNE RÉVÉLATION DU CHRIST OFFRANT SA VIE POUR NOUS

Tout comme le sanctuaire terrestre était une sorte de miniature du temple céleste où Jésus officie actuellement, les services du sanctuaire terrestre étaient «image et ombre des réalités célestes» (Hébreux 8.5). Mais avec une différence majeure ! Jésus «a obtenu un ministère d'autant supérieur qu'il est le médiateur d'une alliance meilleure, fondée sur de meilleures promesses» (Hébreux 8.6). Les prêtres qui officiaient dans le temple terrestre ne pouvaient pas pardonner le péché, mais, à la croix, Jésus «a paru une seule fois pour abolir le péché par son sacrifice» (Hébreux 9.26).

Le livre du Lévitique, dans l'Ancien Testament, décrit en détail les services qui se déroulaient dans le sanctuaire. Le rituel cérémoniel était partagé en deux parties : les services quotidiens et les services annuels. Le guide n°13 traitera des services annuels.

Dans le cadre des services quotidiens, les prêtres offraient des sacrifices pour des individus ou pour toute la congrégation. Si quelqu'un commettait un péché, il apportait un animal sans défaut comme offrande pour le péché, il posait sa main sur la tête de l'animal et devait le mettre à mort (voir Lévitique 4.29).